



**Séance du Conseil Communautaire
Lundi 14 novembre 2012 à Grenade sur l'Adour**

Etaient présents : Evelyne LALANNE - Gérald LERCHE - Claude LESPES - Dominique LABARBE - Geneviève DURAND - Michel SOULEYREAU - Francis DESBLANCS - Lionel SALÉ - Jean-Pierre DUBAQUIER - Pierre DUFOURCQ - Marie-Line DAUGREILH - Cyrille CONSOLO - Jean-Luc LAMOTHE - Françoise LABAT - Jean-Emmanuel DARGELOS - Guy REVEL - Jean-Luc AFENETRE - Jean-François CASTAING - Jacques CHOPIN - Jean-Michel BERNADET - Henri CLAVE.

Absents et excusés : Jean-Luc SANCHEZ - Pascale LACASSAGNE - Michel PRIAM - Eliane JARNAC - Christian CASSAGNE - Pierre BACCARRERE - Albert MINOUÉ - Patrick DAUGA - Jean-Claude LAFITE - Jean-Pierre LABORDE.

Procuration : Christian CASSAGNE à Cyrille CONSOLO - Michel PRIAM à Michel SOULEYREAU.

Convocation du 07 Novembre 2012

Ordre du jour :

- 1- Approbation CR de la séance du 24 septembre 2012.
- 2- Décisions prises par délégation.
- 3- Demandes de Fonds de Concours des communes de Castandet, Saint-Maurice/Adour et Bascons.
- 4- Conventions :
 - Mise à disposition de services entre la Communauté de Communes et le C.I.A.S.
 - Adhésion au Service d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi de Personnes Handicapées.
 - Accompagnement pour le reclassement de l'Office de Tourisme.
- 5- Règlement de mise à disposition de matériel.
- 6- Commission Voirie :
 - Modification du délégué voirie de la commune de Larrivière-St-Savin.
 - Désignation du Vice-président de la commission.
- 7- Maison de l'Enfance : validation des montants et conditions de prêts de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole.
- 8- Renouvellement du Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales.
- 9- Maison des Services : Financement prévisionnel et sollicitation des aides financières.
- 10- SICTOM : modification des statuts.
- 11- Questions diverses.

1 - Approbation CR de la séance du 24 septembre 2012

Délibération N° 2012-37

Monsieur le Président expose que le compte-rendu de la séance du 24 septembre 2012 a été adressé à l'ensemble des délégués et demande si ce document appelle des observations de leur part.

Considérant l'absence d'observations,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de la séance du 24 septembre 2012.

2 - Décisions prises par délégation

Délibération N° 2012-38

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du 31 mars 2008 complétée par la délibération du 20 septembre 2010, M. le Président informe des décisions qu'il a prise dans le cadre de cette délégation durant la période du 24 septembre 2012 à ce jour :

Date Notification	Procédure et Objet	Entreprise retenue	Montant H.T.
11/07/2012	MAPA - Construction Maison Enfance Lot 1 – VRD – Avenant N°1 (Tx supplémentaires pour dépollution sols)	ETC BTP	15 845.44 €
01/10/2012	Lot 1 – VRD –Avenant N°2 (Tx supplémentaires pour raccordement voirie)	ETC BTP	10 641.71 €
01/10/2012	Lot 2 – Gros Œuvre – Avenant N°1 (Fourniture et pose isolant sol cuisine + tx canalisations supplémentaires WC)	BERNADET	1 891.70 €
17/09/2012	Lot 6 – Menuiseries Intérieures – Avenant N°1 (Tx supplémentaires séparations dans sanitaires)	CB DASSE	290.00 €
24/09/2012	Lot 7 – Plâtrerie, Faux-plafonds, Isolation – Avenant N° 1 (Tx en moins filet d'encastrement)	BATIBAT	- 7 230.00 €

Les crédits correspondants à l'ensemble de ces décisions sont prévus au budget 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vu l'application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 31 mars 2008 complétée par la délibération du 20 septembre 2010, dans le cadre de la délégation qui lui é été donnée

Prend acte des décisions ci-dessus énoncées.

3 - Demandes de fonds de concours

Délibération N° 2012-39

Monsieur le Président présente les demandes des communes de Castandet-Bascons-St-Maurice qui sollicitent l'attribution d'un fonds de concours.

CASTANDET (enveloppe complémentaire de 10 000 € pour la commune ayant le potentiel fiscal /habitant le plus faible)

• Extension et l'aménagement de salles de réunions

Montant travaux H.T	Autres financements	Fonds de concours proposé	Autofinancement
8 932.00 €	NEANT	4 466.00 € (50%)	4 466.00 €

• Mise en place d'un columbarium

Montant travaux H.T	Autres financements	Fonds de concours proposé	Autofinancement
9 776.00 €	NEANT	4 888.00 € (50%)	4 888.00 €

• Construction d'un apprentis à la salle des fêtes

Montant travaux H.T	Autres financements	Fonds de concours proposé	Autofinancement
5 238.00 €	NEANT	646.00 € (solde)	4 592.00 €

TOTAL 10 000 €

ST-MAURICE/ADOUR

- **Avenant à la demande concernant le local communal et la maison de la chasse**

Taux 2012	Montant travaux H.T	Autres financements	Fonds de concours proposé	Autofinancement
20 %	+ 42 301.65 € (cumul : 103 151.65 €) Retenu 39 150 € (cumul : 100 000 €)	DETR 20 630 € Fds Parl. 10 000 € pour le projet global	7 830 € (Cumul 20 000 €)	34 471.65 € (cumul : 52 521.65 €)

BASCONS

- **Elaboration du PLU**

Taux 2012	Montant travaux H.T	Autres financements	Fonds de concours proposé	Autofinancement
20 %	42 953.05 € (cumul : 79498.65 €)	ETAT 4 295.30 € (10%)	8 590.61 € Cumul 11 051.14 €	30 067.14 €

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2012.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

Décide d'attribuer aux communes les montants demandés

Autorise M. Le Président à signer la convention fixant les modalités du versement avec les communes

Ces subventions feront l'objet d'un amortissement linéaire sur 10 ans.

Les délégués des communes de Castandet, Bascons et St-Maurice n'ont pas participé à ce vote.

4 - Conventions

Mise à disposition de services entre la Communauté de Communes et le CIAS : Délibération N° 2012-40

M. le Président informe l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition de services conclue en mai 2008 entre la Communauté de Communes et le CIAS.

Les services de direction, de secrétariat, de comptabilité, de ressources humaines, d'assurances et d'entretien des locaux sont concernés par cette convention.

Les agents mutualisés (adjoint technique 2^{ème} classe, adjoint administratif 2^{ème} classe, rédacteur principal 1^{ère} classe et attaché) ainsi que les coûts afférents à ces services sont proratisés comme mentionné sur le tableau figurant à l'article 3 et font l'objet d'un remboursement annuel.

La convention est conclue pour une durée indéterminée.

Considérant la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral n° 110 du 27 janvier 2012 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la convention en date du 16 avril 2008 signée entre la Communauté de Communes et le CIAS du Pays Grenadois,

Sous réserve de l'avis du comité technique paritaire,

Considérant que pour une bonne organisation des services, afin de rationaliser leur fonctionnement et de permettre une amélioration du service public rendu aux usagers,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, se prononce favorablement à la signature de la convention annexée à la présente délibération, autorise M. le Président à la signer.

- **Adhésion au Service d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi de Personnes Handicapées :** Délibération N° 2012-41

M. le Président expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes a signé, le 9 juillet 2012, une nouvelle convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) dont les objectifs sont l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Pour mener à bien ces objectifs, le CDG 40 a créé le Service d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi des Personnes Handicapées (SIMEPH) et propose aux collectivités d'y adhérer.

Ce service mis gratuitement à la disposition des collectivités et établissements publics des landais affiliés a pour principales missions l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents présentant un handicap à leur poste de travail ou reconnus inaptes à leurs fonctions.

Ce service apporte son aide aux collectivités pour la mise en place d'actions spécifiques pour le recrutement de personnes handicapées ou le maintien dans l'emploi d'agents reconnus inaptes à leurs fonctions.

Il s'agira en matière :

- De recrutement : de porter assistance et conseil aux collectivités lors des différentes étapes de recrutement en faisant appel à Cap Emploi, à la PLPH et à différents partenaires spécialisés pour la recherche de candidats. Le SIMEPH procédera également au montage financier auprès du FIPHFP, au nom et pour le compte de la collectivité, pour les demandes de prime à l'insertion durable après embauche, les aides en matière d'apprentissage, les formations...
- De reclassement et de maintien dans l'emploi des agents en poste dans les collectivités : de mettre en œuvre les solutions de maintien dans l'emploi, après avis du médecin de prévention. Cette aide pourra porter sur la recherche de solutions techniques d'aménagement du poste de travail, la mise en place de bilans de compétences et de formations...

Toutes les demandes de financement auprès du FIPHFP seront effectuées par le service, qu'elles concernent l'achat d'équipements, de matériels spécialisés, de formations...

De plus, le SIMEPH, avec le concours des autres services du CDG assistera les collectivités dans la mise en place des différentes procédures administratives.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Président à signer la convention.

- **Accompagnement pour le reclassement de l'Office de Tourisme :** Délibération N° 2012-42

M. le Président précise que l'Office de Tourisme est en démarche de reclassement selon les nouveaux critères (arrêté du 12 novembre 2012) et que le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme, dans sa séance du 24 octobre, propose au Conseil Communautaire la signature d'une convention avec le Comité Départemental du Tourisme pour un accompagnement sur ce dossier à titre gracieux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, se prononce favorablement à la signature de la convention annexée à la présente délibération et autorise M. le Président à la signer.

5 - Règlement de mise à disposition de matériel

Délibération N° 2012-43

M. le Président rappelle que par délibération du 7 décembre 2009, l'assemblée avait décidé de mettre à disposition du matériel aux communes membres et avait voté un règlement d'utilisation.

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a modifié le régime juridique de la mutualisation entre communes et communautés.

En vertu de ces nouvelles dispositions, une communauté peut acquérir du matériel, même en dehors des compétences qui lui ont été transférées afin de le remettre à disposition des communes membres. Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales, et que la mutualisation au niveau de la communauté permet une optimisation de l'utilisation de ce matériel (économies d'échelle quant à l'investissement et besoin de matériel de façon ponctuelle), le Conseil Communautaire, à l'unanimité, se prononce favorablement à l'établissement d'un règlement de mise à disposition de matériel entre la Communauté de Communes et ses communes membres qui remplace le règlement établi en 2009, autorise M. le Président à le soumettre aux communes membres et à le signer.

6 - Commission Voirie

Délibération N° 2012-44

M. le Président fait part au Conseil Communautaire de la délibération du Conseil Municipal de Larrivière-Saint-Savin en date du 4 octobre 2012 (n°2012-08-5.3-07) désignant M. le Maire, Jean-Luc LAMOTHE en qualité de délégué voirie à la Communauté de Communes.

Considérant que lors de sa séance du 27 février 2012, l'assemblée n'avait pas nommé le vice-président de cette commission, le Conseil Communautaire prend acte de cette décision et après en avoir délibéré, à l'unanimité modifie la composition de la commission interne voirie comme ci-dessous : M. Jean-Luc LAMOTHE remplace M. Jean-Emmanuel DARGELOS pour la commune de Larrivière-St-Savin. - M. Jean-Luc LAMOTHE est désigné vice-président de cette commission.

7 - Maison de l'Enfance

Délibération N° 2012-45

Pour la construction de la Maison de l'Enfance, la C.A.F. et la M.S.A. avait été sollicitées pour une aide financière et un prêt. Les derniers éléments attributifs nous ont été transmis en septembre :

Caisse d'Allocation Familiales :

Subvention de 55 000 € (RAM) et de 51 500 € (ALSH) TOTAL 106 500 €

Prêt Montant 245 319 € sans intérêt remboursable en 7 annuités (1^{ère} annuité un an après le dernier paiement effectué par la CAF ≈ 2015).

Mutualité Sociale Agricole :

Subvention de 20 000 € pour le mobilier

Prêt Montant 100 000 € au taux de 1.75% (taux du livret A au 1^{er} janvier 2012 – 0.50%) avec remise totale des intérêts au vu du nombre de ressortissants appartenant au régime agricole (>15%) en 10 annuités

Le tableau de remboursement serait le suivant :

Echéance	Annuité C.A.F.	Annuité M.S.A (01/09)
2013		10 987.53 €
2014		10 987.53 €
2015	35 045.57 €	10 987.53 €
2016	35 045.57 €	10 987.53 €
2017	35 045.57 €	10 987.53 €
2018	35 045.57 €	10 987.53 €
2019	35 045.57 €	10 987.53 €
2020	35 045.57 €	10 987.53 €
2021	35 045.58 €	10 987.53 €
2022		10 987.52 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces conditions, Et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire au remboursement de ces annuités.

8 - Renouvellement du Contrat Enfance avec la C.A.F.

Délibération N° 2012-46

M. le Président rappelle que dans le cadre des orientations en faveur de l'accueil des enfants de 0 à 17 ans, un Contrat Enfance Jeunesse avait été signé par la Communauté de Communes et les communes membres avec la Caisse d'Allocations Familiales des Landes pour la période 2008-2011.

Considérant important la mise en œuvre d'une politique d'action sociale globale concertée en faveur des enfants et adolescents de 0 à 17 ans, M. le Président propose de renouveler le contrat souscrit par la Communauté de Communes, les communes membres ainsi que le SIVU scolaire de Cazères/Le Vignau/Lussagnet et le Syndicat Mixte RPI de Duhort-Bachen/Larrivière-St-Savin/Renung pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le futur Contrat Enfance Jeunesse portera sur :

- Le Relais Assistantes Maternelles
- Le Centre de Loisirs (plus et moins de 6 ans)
- L'Espace Jeunes
- La mise en place de camps en direction des enfants et des adolescents
- Le poste de coordination enfance jeunesse.

Cette liste d'actions n'est pas exhaustive et pourra être amendée d'opérations complémentaires susceptibles de répondre à de nouvelles exigences.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le nouveau contrat Enfance Jeunesse pour la période 2012-2015.

9 - Maison des Services

Délibération N° 2012-47

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de construction de la maison des services et du pôle technique de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Après étude de l'ensemble des éléments et discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Accepte le plan de financement prévisionnel comme ci-annexé.
- Sollicite les financements suivants :

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 252 984,00 €
- Conseil Général à hauteur de 95 305,12 €
- Conseil Régional à hauteur de 82 156,69 €
- FEADER à hauteur de 150 000 €
- Demande à M. le Président de constituer les dossiers et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012.
- Informer l'architecte GADRAT de suspendre l'opération de la maison des services. (voir cause ci-dessous).

« RESTAURANT PAIN ADOUR ET FANTAISIE » :

M. le Président informe l'assemblée que l'ensemble immobilier qui abritait le restaurant « Pain Adour et Fantaisie » est en vente.

Lors de la réunion du Bureau le 30 octobre 2012, les maires en ont été informés et ont souhaité visiter ces locaux, chose faite le 31 octobre 2012.

Compte tenu du positionnement d'acquéreurs potentiels pour ce foncier, ils avaient chargés M. le Président des négociations avec les copropriétaires.

M. le Président fait part de la proposition reçue le 14 novembre pour une vente à 360 000 €.

- Considérant que : Cet ensemble immobilier représente un patrimoine architectural remarquable (arcades, boiseries, murs en galets, cheminées, escalier en pierre...) typique du territoire,

- L'emplacement de cet édifice implanté sur la place principale de Grenade-sur-l'Adour (Bastide) d'une part et en bordure de l'Adour par ailleurs,

- Ce foncier permettrait d'installer les activités et compétences communautaires, notamment l'Office de Tourisme,

Le Conseil Communautaire, après un large débat, à l'unanimité décide :

- d'acquérir au prix de 360 000 € T.T.C. la parcelle cadastrée section K 243 d'une superficie de 622 m² appartenant à la SCI GABOU comprenant un bâti dur de 468.81 m².
- de nommer Maître Pierre FAURIE à Grenade-sur-l'Adour pour établir l'acte notarié en collaboration avec Maître LOUCHARD, notaire à Geaune, désigné par le propriétaire. Les frais d'acte sont supportés par la Communauté de Communes.
- autorise M. le Président à engager toutes les formalités administratives et signer toutes pièces se rapportant à cette transaction.
- demande à M. le Président de lancer une étude de diagnostic et de faisabilité pour l'implantation de l'ensemble des services communautaires dans ce bâtiment.

10 - SICTOM : Modification des statuts

Délibération N° 2012-48

M. le Président informe l'assemblée que le Comité Syndical du SICTOM du Marsan, dans sa séance du 24 septembre 2012, a procédé à une modification de ses statuts afin de préparer l'assujettissement de l'ensemble des producteurs non ménagers à la redevance spéciale au 1^{er} juillet 2013.

Les articles 2 et 10 des statuts doivent être modifiés et intégrer la notion de « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Considérant la délibération du 24 septembre 2012 du Comité Syndical,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de modifier la rédaction des articles 2 et 10 des statuts du SICTOM du Marsan conformément à la décision du Comité Syndical ci-annexée.

11 - Questions diverses

Vœux 2013 : les vœux de la Communauté et du CIAS se dérouleront VENDREDI 25 janvier 2013 à Castandet.

SIMAL : Faciliter l'accès des berges de l'Adour : réhabilitation 110 kms, et si bouclage pour divaguer sur les communes voisines, 220 Kms. Opération sur les rails : tracés en 8 secteurs (CDC du Pays Grenadois dans secteur 1/2/3).
16 points d'entrées – 5 entrées secondaires –
Echéancier connu : premier trimestre 2013.

SCOOT : Avant la fin de l'année, le périmètre sera arrêté par la Préfecture. Les CDC seront parties prenantes. La ville d'Hagetmau a rejoint l'opération. Coût des études environ 300 000 € sur 3 ans, hors subventions. La participation des Communautés de Communes sera réajustée à la hausse.

Le Président
Pierre DUFOURCQ.

Signé